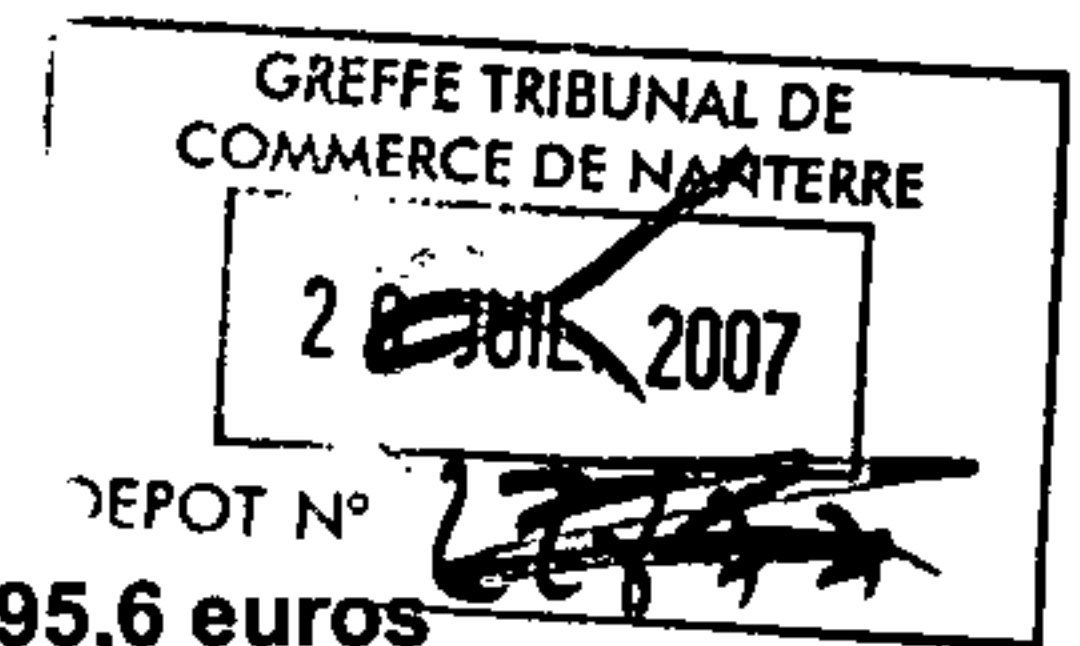


Cher, AOM



COHERIS

Société Anonyme au capital de 2 128 595,6 euros

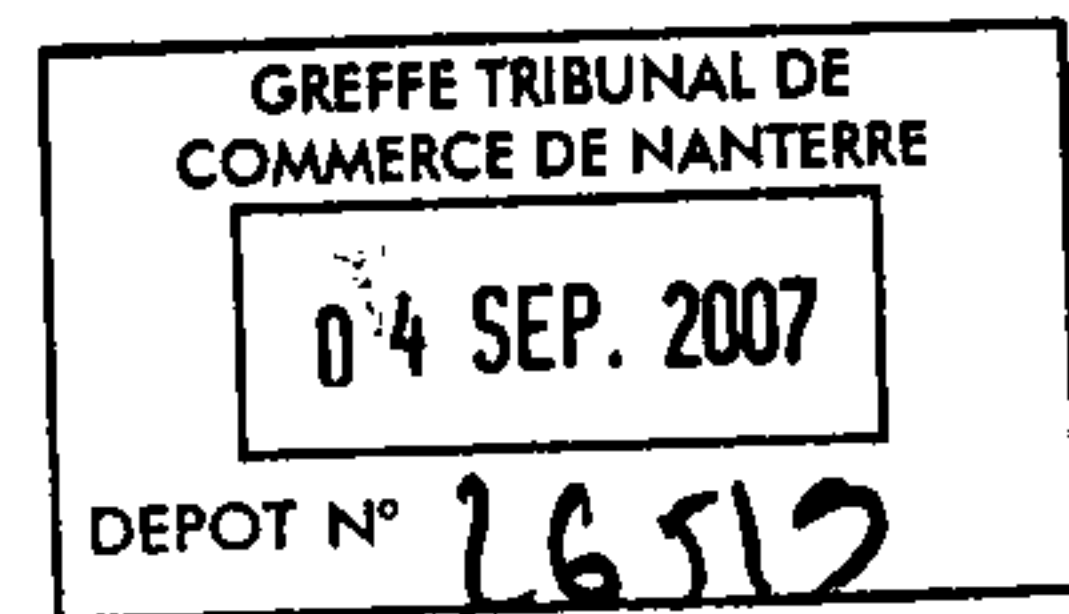
**Siège Social : 40, rue de l'Est - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
399 467 927 RCS NANTERRE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 mars 2007**

L'an deux mille sept,

Le quinze mars,

A dix sept heures,



Les administrateurs de la société COHERIS se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Monsieur Arnaud CREPUT
- Monsieur Paul LANDUCCI
- Monsieur Claude LECLERCQ
- Monsieur Fabrice ROUX

Messieurs Sébastien DORNEVAL et Frédéric POIRIER, délégués du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents excusés. Messieurs Vincent DELBRUEL et Olivier MINARD, délégués du Comité d'Entreprise, sont présents.

Monsieur Léon LEWKOWICZ représentant la société MAZARS et GUERARD, et Monsieur Didier LECHEVALIER, représentant la société EREC ASSOCIES, Commissaires aux Comptes titulaire, assistent à la réunion.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Fabrice ROUX préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Arnaud CREPUT remplit les fonctions de secrétaire.

Mademoiselle Magaly Bonneau juriste interne de la société, assiste au conseil.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- Examen et arrêté des comptes consolidés,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Proposition de fixation des jetons de présence,
- Programme de rachat d'actions,
- Démission d'un administrateur,
- Cooptation d'un nouvel administrateur,
- Proposition de nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Préparation du rapport de gestion du groupe, du rapport spécial sur les opérations réalisées au titre des options de souscription et d'achat d'actions, du rapport du Président sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et préparation des projets de résolutions,
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Préparation du projet de résolutions,
- Questions diverses.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la réunion du 8 février 2007. Le Conseil adopte ce procès-verbal.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président indique aux administrateurs que Monsieur Sanjeev AGGARWAL a démissionné de son mandat d'administrateur de la société par courrier en date du 05/03/2007.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration prennent acte de la démission de Monsieur Sanjeev AGGARWAL de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le président rappelle les dispositions de l'article 13 des statuts relatives notamment à la nomination par cooptation des administrateurs par suite de vacance provoquée par une démission.

Le président évoque ensuite la démission de Monsieur Sanjeev AGGARWAL qui a rendu vacant un siège d'administrateur et l'opportunité dans l'intérêt de la société de nommer un nouvel administrateur pour l'occuper.

Il propose, à cet effet, au conseil, la nomination de Monsieur MARCHYLLIE Hervé, demeurant 3, Avenue Beethoven, 33 160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES, à titre provisoire.

Après échange de vues le conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Monsieur MARCHYLLIE Hervé, administrateur, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Sanjeev AGGARWAL, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur MARCHYLLIE Hervé, déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

Monsieur MARCHYLLIE Hervé, exercera ses fonctions conformément à l'article 13 des statuts pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabrice ROUX